



Complexe Eugène Durand
Rue Jules Verne

44850 LIGNÉ

asttligne.fr

ASTT LIGNE Tennis de table

TOURNOI REGIONAL

24 FÉVRIER 2019

Tournoi Homologué

sous le n° 1042/2018-R

**par le Comité de Loire Atlantique
et la Ligue des Pays de la Loire**

REGLEMENT

Article 1 L'ASTT LIGNE organise son tournoi régional le dimanche 24 Février 2019 au Complexe sportif Eugène Durand à Ligné. Ce tournoi se déroulera sur 24 tables.

Article 2 Ce tournoi comprend les tableaux suivants :

Tableaux	Catégories	Horaires	Engagements
A	5 à 13 (\leq 1399 points)	8H30	7 €
B	5 à 7 (\leq 799 points)	9H30	7 €
C	5 à 15 (\leq 1599 points)	10H30	7 €
D	5 à 9 (\leq 999 points)	11H30	7 €
E	5 à 17 (\leq 1799 points)	12H30	7 €
F	Toutes séries Dames	13H30	7 €
G	Jeunes 5 à 9 (cadets max \leq 999 points)	13H30	5 €
H	5 à 11 (\leq 1199 points)	14H30	7 €
I	Toutes séries	15H30	7 €

Récompenses :

Les 4 premiers de chaque tableau (A, B, C, D, E, F, H et I) seront récompensés en numéraires et les places de 5 à 8 par des lots.

Le tableau Jeunes (G) sera récompensé par des lots.

Tarifs : 7,00 € pour un engagement sur 1 tableau, 12,00 € pour 2 tableaux (*Sauf tableau G*).
Pour le tableau G, l'engagement sera de 5,00 € et de 10,00 € pour G + 1 tableau.



Complexe Eugène Durand
Rue Jules Verne

44850 LIGNÉ

asttligne.fr

ASTT LIGNE Tennis de table

TOURNOI REGIONAL

24 FÉVRIER 2019

Article 3

- Les tableaux se dérouleront au meilleur des 5 manches sauf les finales qui se feront aux meilleures des 7 manches, si l'horaire le permet et en accord avec le juge-arbitre.
- Les tableaux se dérouleront en poules de 3 ou 4 selon le nombre d'engagés.
- Application des règlements de la **FFTT**.
- Le perdant de chaque partie est tenu d'arbitrer la partie suivante.
- Les balles, de couleur blanche, sont fournies par l'organisation.
- Tout joueur absent 5 minutes après l'appel de son nom sera considéré comme perdant pour cette partie (poule et tableau)
- La tenue sportive est **OBLIGATOIRE**.
- La licence est **OBLIGATOIRE**
- Chaque joueur ne pourra pas participer à plus de 2 tableaux.
- Des doubles pourront être engagés si l'horaire le permet.
- Un joueur de catégorie **POUSSIN** ne peut participer qu'au tableau jeunes.

Article 4

- Les inscriptions se feront soit par appel téléphonique, soit par E-mail, soit par le [formulaire](#) internet.

Mr Michel MÉNARD

Tel.: 06 43 77 07 69

E-Mail: michel.menard2@wanadoo.fr

M. Christian THIBOUVILLE

Tel.: 06 25 61 40 78

E-Mail: christian.thibouville-asttligne@orange.fr

DERNIER DELAI D'INSCRIPTION



SAMEDI 23 FÉVRIER 2019 à 17H00

Article 5

Le juge arbitre sera Jean-Yves LEMAN assisté de Jacques BARRAUD et Paul LERAY

Article 6

Seul le juge arbitre est habilité à modifier le présent règlement s'il le juge nécessaire.

Article 7

Les lots des places 5 à 8 ne seront pas distribués si dans le tableau la participation est inférieure à 24 joueurs.

Article 8

Ce tournoi est homologué sous le N° d'homologation **1042/2018-R** en date du 17 / 11 / 2018

Article 9

Le club de LIGNE décline toute responsabilité en cas de perte, vols ou blessures pendant le tournoi.

Article 10

L'organisateur en accord avec le juge arbitre, s'autorise à annuler un tableau dans le cas d'un manque d'inscription.

Article 11

Les lots ne seront remis qu'à la fin du tableau concerné.
Les lots non réclamés à ce moment resteront acquis à l'association (ASTT Ligné).

Le représentant de l'organisateur,
L'ASTT LIGNE,

Soksane HOR
Président



Le Juge Arbitre du tournoi

Jean-Yves LEMAN